

Saint-Laurent-de-Chamousset

Plan Local d'Urbanisme

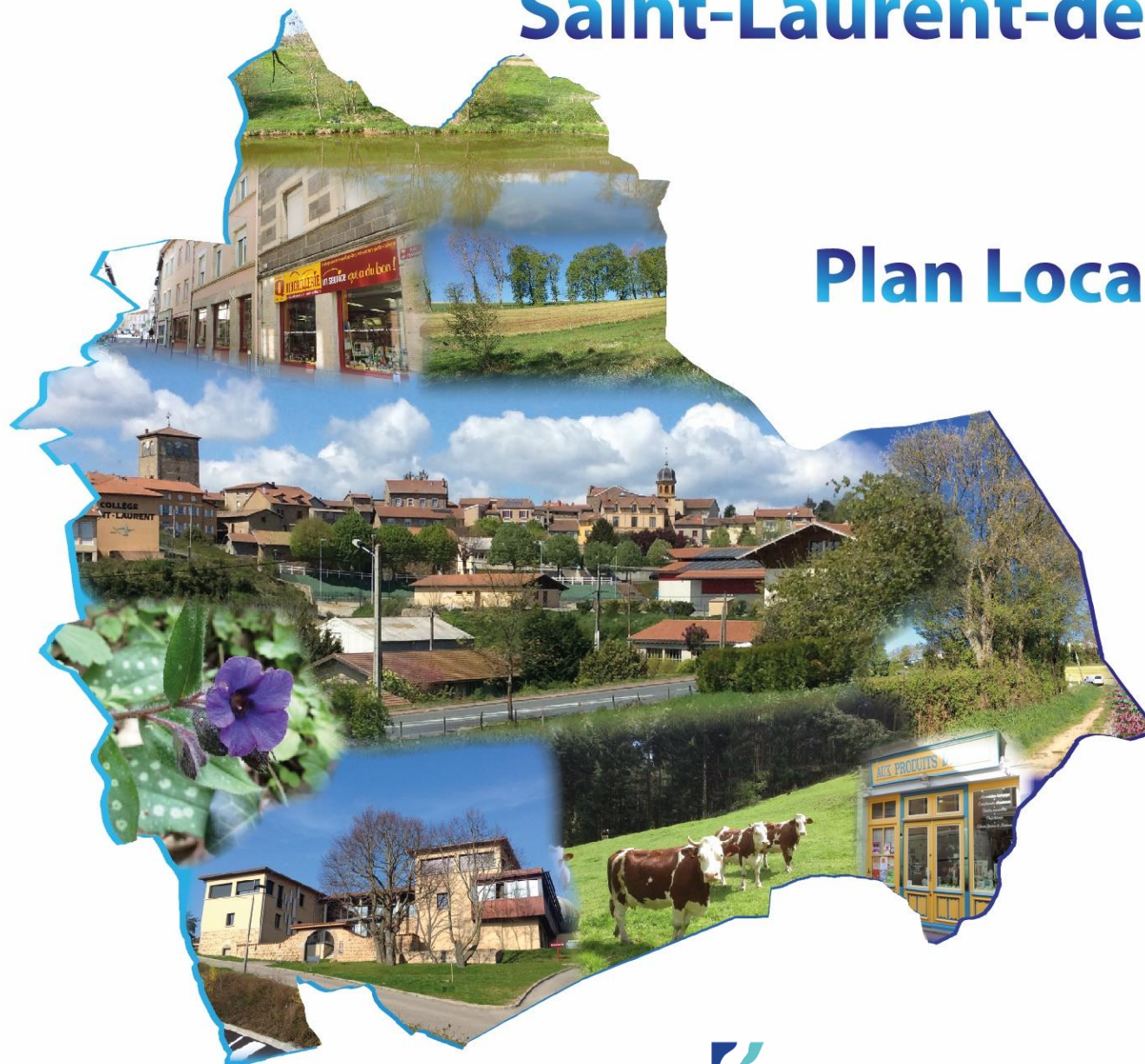




Table des matières

1	L'eau potable.....	3
	Les bornes incendie.....	4
2	L'assainissement.....	7
2.1	Assainissement collectif.....	7
2.2	Assainissement autonome.....	9
2.3	Les eaux pluviales.....	9
3	Les déchets.....	11

1 L'eau potable

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) possède la compétence eau potable sur le territoire. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ (ex – Lyonnaise des Eaux) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023.

Le syndicat regroupe 75 communes : 46 dans le Rhône et 29 dans la Loire. Il dessert 79 548 habitants en 2022.

Le service est exploité en affermage avec délégation de service public à SUEZ.

Les prestations confiées à Suez sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
Mise en service	des branchements.
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6 m.
Réhabilitation	des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

Les points de prélèvement de la ressource à l'échelle du syndicat sont les suivants :

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Prélèvement 2021 [m ³]
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	5 873 055
Source du Bessy à MONTROMANT	-	2 690
		5 875 745

Les importations d'eau sont les suivantes :

Import depuis	Importé en 2021 [m ³]
AMPUIS	0
CC du PILAT RHODANIEN	2 543
SMEP RHÔNE - SUD	0
SMEP SAÔNE - TURDINE (interco).	46 460

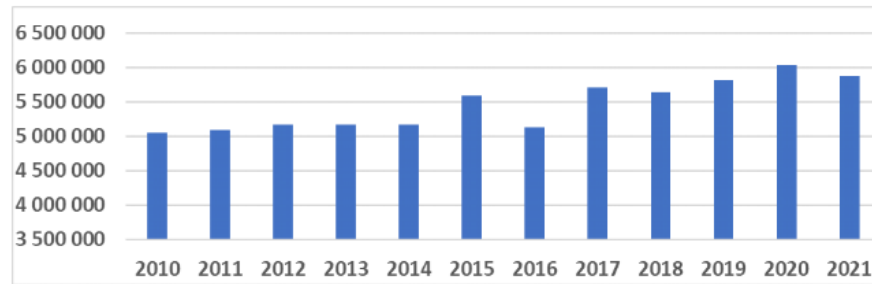
Ainsi les volumes d'eau sont principalement issus de ressources propres :

Total des ressources [m ³]	2021
Ressources propres	5 875 745
Importations	49 003
Total général	5 924 748

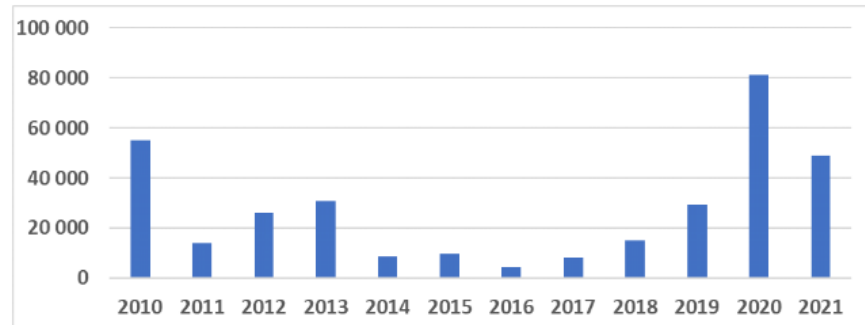
En 2021, 466 895 m³ ont été exportés.

L'évolution des volumes d'eau produits et importés est la suivante :

Volume produit



Volume importé



La capacité de production au captage de Grigny est de 36 000m3/jour soit 13 140 000 m3/an. Le volume pompé correspond donc à moins de 50% de la capacité de production. La ressource est donc suffisante pour alimenter la population à échéance du PLU (confirmé par le SIEMY le 16/12/2021).

Un schéma directeur a été lancé courant 2023 à l'échelle du syndicat.

Les bornes incendie

Le règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie prévoit la desserte incendie minimale suivante pour les bâtiments d'habitation :

Catégorie de risque	Type de bâtiment*	Quantité d'eau minimale	Distance maximale entre l'entrée principale et le 1 ^{er} point d'eau	Distance maximale entre points d'eau (si plusieurs PEI nécessaires)
Risque courant faible	Habitations individuelles 1 ^{ère} et 2 ^{ème} famille dont la surface développée est inférieure ou égale à 350 m ² de surface de plancher et isolées des tiers par un espace d'au moins 5m Habitat de loisir	Poteau d'incendie de 30 m ³ /h pendant 1 h ou réserve de 30 m ³	400 m	Sans objet
Risque courant ordinaire	Autres habitations individuelles 1 ^{ère} et 2 ^{ème} famille de surface développée supérieure à 350 m ² de surface de plancher et non isolées des tiers par un espace d'au moins 5m	Poteau d'incendie de 60 m ³ /h pendant 1 heure ou réserve de 60 m ³	300 m	100 m
Risque courant ordinaire	Habitations de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} famille	Poteau d'incendie de 60 m ³ /h pendant 1 heure ou réserve de 60 m ³	200 m de l'entrée principale du bâtiment 60 m du raccord d'alimentation si colonne sèche	200 m
Risque courant important	Quartiers à forte densité de constructions, centres historiques, rues étroites, immeubles anciens avec fort potentiel calorifique, châteaux.	Poteau d'incendie de 60 m ³ /h pendant 2 heures ou réserve de 120 m ³	100 m de l'entrée principale du bâtiment 60 m du raccord d'alimentation si colonne sèche	100 m

Concernant les bâtiments agricoles, sans habitation :

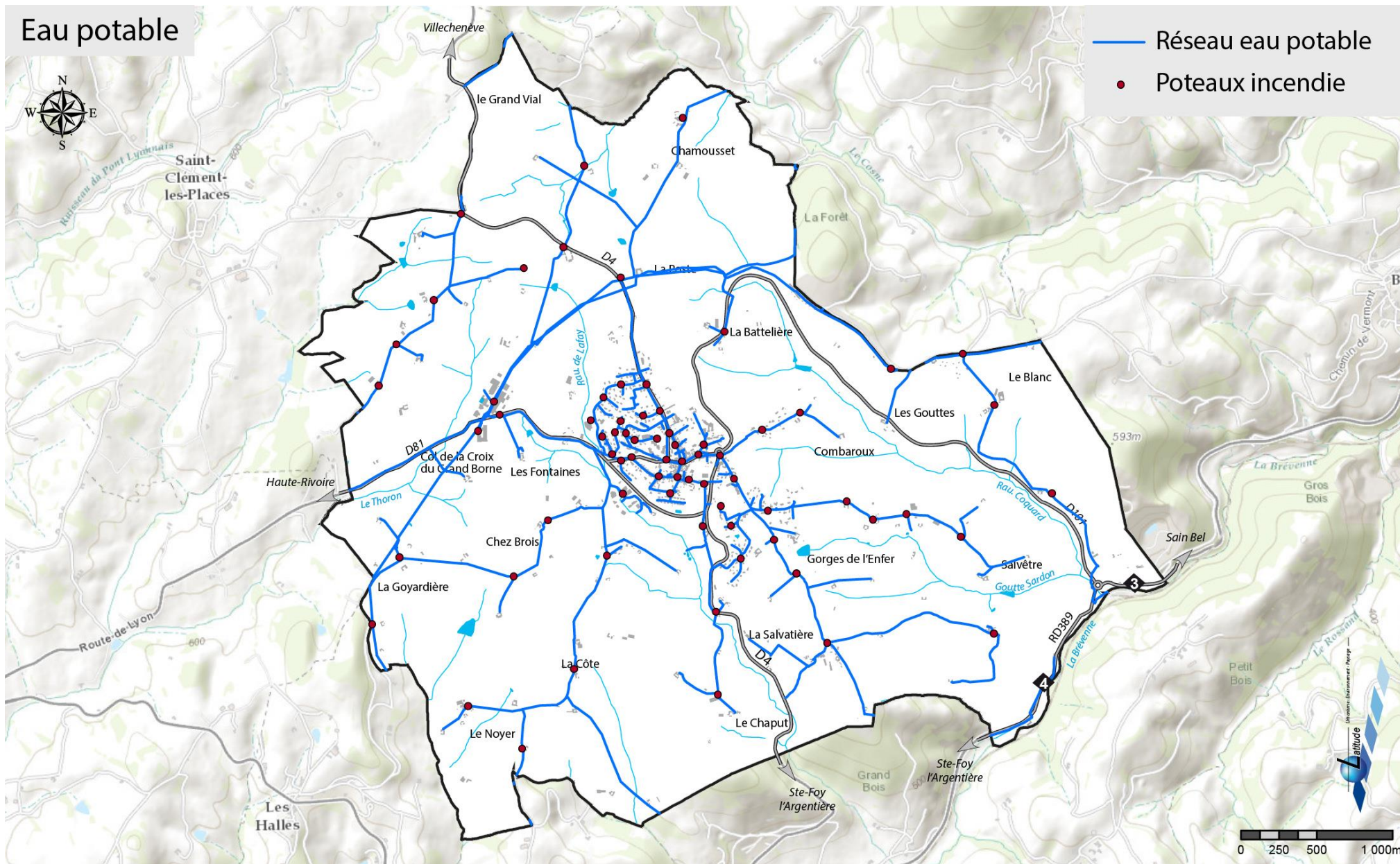
Catégorie de risque	Type de bâtiment	Quantité d'eau minimale (1) (2)	Distance maximale entre le risque et le premier point d'eau incendie	Distance maximale entre points d'eau incendie si nécessaire
Risque courant faible	Bâtiment <u>isolé</u> de stockage de matériaux et/ou de fourrage d'une superficie inférieure ou <u>égale à 350 m²</u>	Poteau d'incendie de 30 m ³ /h pendant 1 h ou réserve de 30 m ³	400m	Sans objet
Risque courant ordinaire	Bâtiment de <u>stockage</u> matériaux et/ou fourrage d'une superficie <u>supérieure à 350 m²</u> distant de 8 m de tout autre risque	30 m ³ par tranche de 500 m ² (PI 30 m ³ /h minimum ou réserves totalisant 30 m ³ par tranche de 500 m ²)	400 m de l'entrée principale du bâtiment	400 m
Risque courant important	Bâtiment de <u>stockage</u> matériaux et/ou fourrage d'une superficie <u>supérieure à 350 m²</u> distant de <u>moins de 8 m</u> de tout autre risque	45 m ³ par tranche de 500 m ² (PI 45 m ³ /h minimum ou réserves représentant 45 m ³ par tranche de 500 m ²)	200 m de l'entrée principale du bâtiment	600 m
Risque particulier	Bâtiment d' <u>élevage</u> distant de <u>8 m</u> de tout autre risque	60 m ³ par tranche de 500 m ² (PI 60 m ³ /h minimum ou réserves représentant 60 m ³ par tranche de 500 m ²)	200 m de l'entrée principale du bâtiment	600 m
	Bâtiment d' <u>élevage</u> distant de <u>moins de 8 m</u> de tout autre risque	120 m ³ par tranche de 500 m ² (PI 60 m ³ /h minimum ou réserves représentant 120 m ³ par tranche de 500 m ²)	200 m de l'entrée principale du bâtiment	600 m
	Stockage présentant un risque spécifique et/ou tout bâtiment agricole de S > 2000 m ²	480 m ³ au total (PI 60 m ³ /h minimum ou réserves totalisant 480 m ³ de capacité)	200 m de l'entrée principale du bâtiment	600 m

Concernant les bâtiments relevant du code du travail et non soumis à la réglementation des ICPE (zones d'activité et artisanales) :

- Classe 1 (potentiel calorifique faible) : Atelier, local artisanal,
 - o de 0 à 3 000 m² : 30 m³ /h par tranche de 500 m² pendant 2 heures,
 - o plus de 3 000 m² : ajouter 30 m³ /h par tranche de 1 000 m² pendant 4 heures
- Classe 2 (potentiel calorifique moyen) : Fabrique, casse auto, scierie, menuiserie, garage, plateforme industrielle
 - o Classe 1 x 1,50.
- Classe 3 (potentiel calorifique important) : Entrepôt, réserve, fabrique peinture,
 - o Classe 1 x 2,00.
- Principe de distances des PEI - Entre le 1er PEI et l'entrée principale : 200 m maximum, - Entre deux PEI : 200 m maximum

71 poteaux incendie sont répartis sur l'ensemble du territoire communal (voir carte de localisation ci-après).

Eau potable



2 L'assainissement

2.1 Assainissement collectif

La compétence assainissement appartient à la commune (collecte, transport et traitement). Le service de l'assainissement est délégué à SUEZ dans le cadre d'un contrat de prestation de service. Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- Le traitement des effluents,
- L'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles),
- Le traitement des boues hors évacuation.

La communauté de communes compte 12 007 abonnés.

Le linéaire de réseau à Saint Laurent de Chamousset est de 14,7 km dont environ 58% en séparatif et 42% en unitaire.

La station d'épuration Le Marion située sur la commune est de type boues activées. Datant de 1995, elle possède une capacité de 3 200 Equivalent Habitants.

Les volumes collectés en entrée de station en 2023 sont de 135 282 m³. Le débit moyen reçu à la station est de 377 m³/j soit 41% de sa capacité hydraulique. Toutefois, celle-ci a été dépassée pendant 2,2% du temps.

En 2023, le percentile 95 du débit entrant, assimilable au débit temps de pluie hors évènement exceptionnel, atteint 698 m³/j (714 m³/j à l'exercice précédent 2022) soit 77% de la capacité nominale.

Ces surcharges hydrauliques liées notamment à la présence d'eaux claires parasites permanentes et météoriques ont entraîné des déversements en tête de station durant 25 jours.

La pollution DBO₅ reçue par la station est, en moyenne de 57 kg/j soit 20% de sa capacité nominale. La capacité nominale en DBO₅ n'a pas été dépassée lors des bilans d'autosurveillance.

Rendements épuratoires de la station

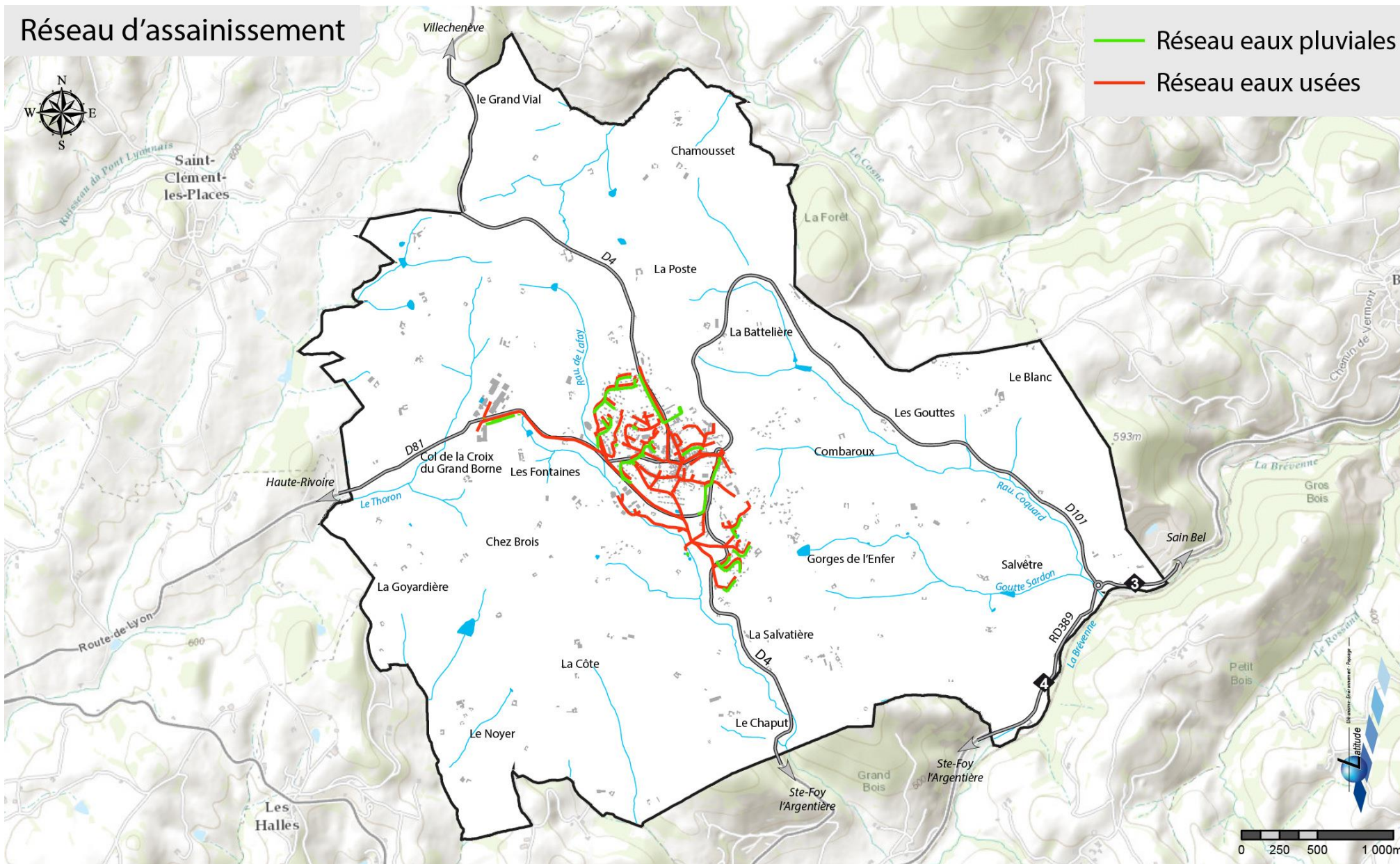
STEP_LE MARION	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibilités	Conformité analytique	Conformité générale
AR 03/04/2008 - 2023	DBO ₅	57,32	4,3	1,61	97	0	2	0	Oui	Oui
AR 03/04/2008 - 2023	DCO	199,92	24,57	9,22	95	1	2	0	Oui	Oui
AR 03/04/2008 - 2023	MeS	88,47	9,89	3,71	96	2	2	0	Oui	Oui
AR 03/04/2008 - 2023	NTK	22,06	2,19	0,86	96	0	1	0	Oui	Oui
AR 03/04/2008 - 2023	Pt	3,3	0,94	0,37	89	0	1	0	Oui	Oui

La station est conforme en équipement et en performance en 2023.

Les productions de boues sont en baisse par rapport à l'année 2022.

STEP_LE MARION	2022	2023	N/N-1 (%)
MS boues (T)	45	42,6	- 5,2%
Production (m ³ /an)	1 075	950	- 11,6%
Siccité moyenne (%)	4,1	4,5	8,1%

Réseau d'assainissement





Un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales a été réalisé par SED en 2020. La cartographie est présentée ci-après.

Selon, le schéma directeur, la population raccordée à l'assainissement collectif à l'horizon 2035 est estimée à

- Population domestique : 1395 EH (évolution de 0.5 % par an)
- Etablissement d'accueil : 700 EH (évolution de 150 EH)
- Evolution de la ZA : L'évolution de ZA de Croix Grand Borne est difficilement quantifiable. L'évolution dépendra des entreprises qui s'installeront au niveau de la zone AUi du PLU.

A l'horizon 2035, la population raccordée à l'assainissement collectif est estimée à 2100 EH. La station d'épuration est suffisamment dimensionnée pour prendre en charge l'évolution de population.

2.2 Assainissement autonome

Pour l'année 2023, 79 communes ont transmis cette compétence au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise dont 77 en régie directe et 2 en DSP, ce qui représente 9 739 installations.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

En 2023, la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset compte 200 installations autonomes. Sur les 193 installations contrôlées, les taux de conformité sont les suivants :

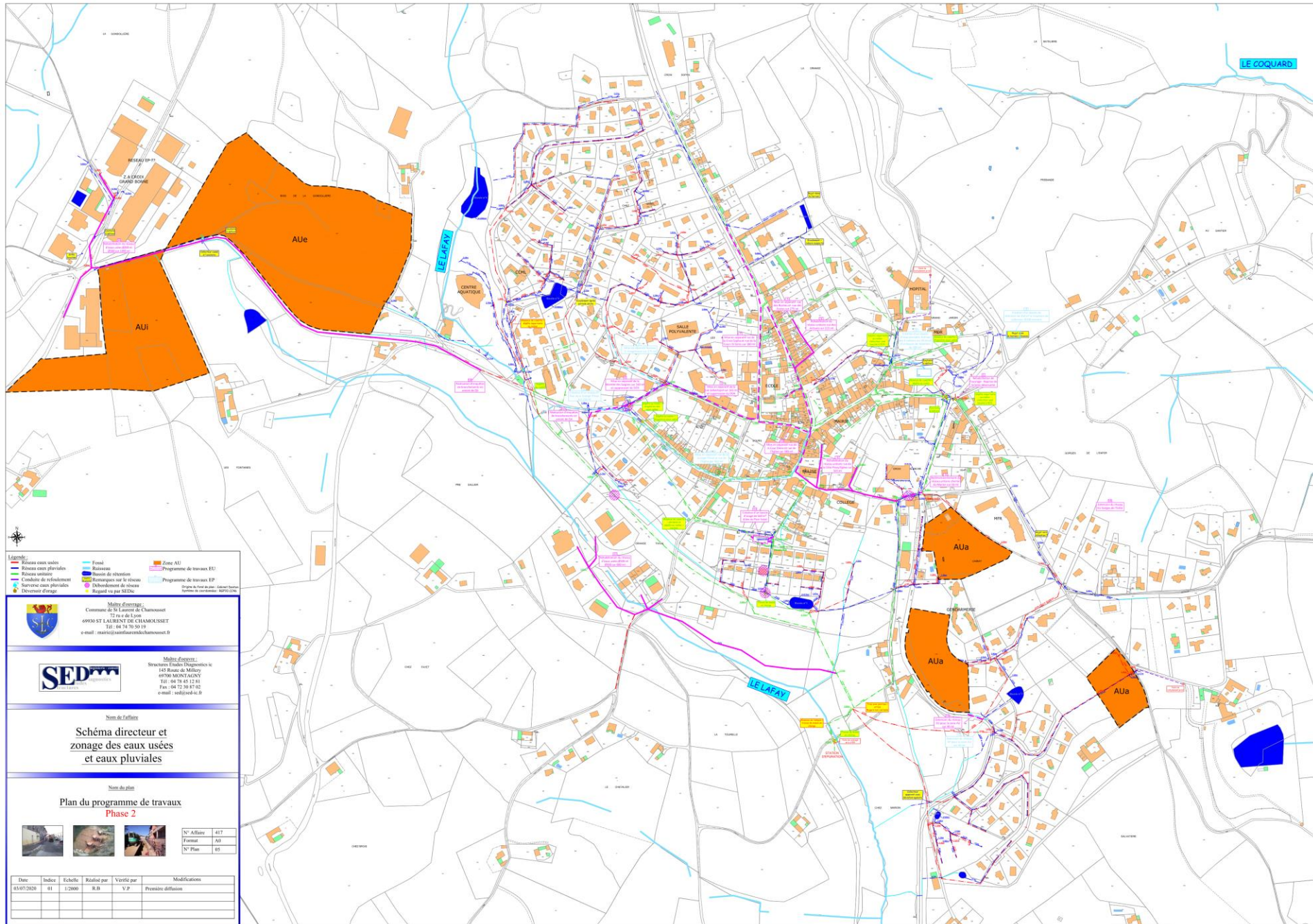
COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
SAINT LAURENT DE	200	193	86	14	61	32		7

2.3 Les eaux pluviales

Dans le bourg, les eaux pluviales sont collectées essentiellement par le réseau d'assainissement de type unitaire et sont acheminées jusqu'à la station d'épuration. Pour des événements pluvieux importants, les déversoirs d'orage dirigent les eaux de temps de pluie vers les réseaux eaux pluviales et le Lafay.

Les lotissements périphériques sont équipés d'un réseau de type séparatif. Les eaux pluviales de voirie et des parcelles sont alors collectées par un réseau pluvial spécifique qui aboutit le plus souvent dans un fossé ou un cours d'eau.





3 Les déchets

Au 1^{er} janvier 2001, la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers exercée par le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais (SIMOLY) a été reprise par la communauté de communes.

La collecte est effectuée en régie directe avec l'aide des communes qui mettent à disposition le personnel de chargement derrière les bennes à ordures ménagères.

Les déchets ménagers sont centralisés au centre de transfert de Sainte-Foy-l'Argentière avant d'être transférés au Centre d'Enfouissement Technique de Roche-la-Molière (42).

En supplément du ramassage en porte-à-porte, les communes ont installé des points de regroupement en bacs, afin de faciliter la collecte des campagnes. Toutes sont desservies une fois par semaine.

Huit points d'apport volontaire sont installés sur la commune.

Le Syndicat des Monts du Lyonnais (SIMOLY) dispose de trois déchèteries : Montrottier, Saint-Martin en Haut et Chazelles Sur Lyon. La déchèterie la plus proche est celle de Montrottier située à 13,5 km. Elle est ouverte :

- En été : du lundi au jeudi de 14h à 18h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h30 et 13h15 à 16h
- En hiver : du lundi au jeudi de 14h à 17h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 16h.

Les tonnages collectés sur le territoire sont les suivants :

Local de dépôt sacs ordures ménagères et tri sélectif 27/6/2016

LOCAL DE DEPOT	HAMEAUX	SACS NOIRS		SACS JAUNES	
		DEPOT	RAMASSAGE	DEPOT	RAMASSAGE
Rue du Stade 1	Montchourier, Bressieux, Malacour, Rue du Stade, la Batie, la Salvatière haut, Le Sardon, Mayoud et Sardon, chez Alby, les Envers, la Chavanne, Hauteur Charvet, le Salvêtre, Chutette	entre le dimanche 12h et le lundi 12h	le lundi après midi	entre le jeudi 12h et le vendredi 12h	le vendredi après midi
ZA Grange Thival 2	Vermont, le Noyer, Pélussieu, Pragrand, aux Colombs, chez Jambost, en Chanin, les Fontaines, chez Brois, l'Hays, Cinq Liards, Bois de la Gondolière, les Terres, la Côte, le Chevalier, le Fayet, ZA Grange Thival	entre le jeudi 8h et le vendredi 8h	le vendredi matin	entre le jeudi 12h et le vendredi 12h	le vendredi après midi
ZA Croix Grand Boerne 3	le Michaud, la Goyardière, chez Thollet, l'Haut, Saint Bonnet, en Fillole, la Colle, la Gondolière, les Maisons Neuves, les Brûlés, en Sève, en Brun, le Truchet, ZA Croix Grand Boerne	entre le mardi 8h et le mercredi 8h	le mercredi matin	entre le mardi 8h et le mercredi 8h	le mercredi matin
Bellevé 4	Bellevé, Chamousset, la Soda, la Poste, la Carrière, la Conche, Chevaleron, la Bourdelière, la Mazabière	entre le jeudi 8h et le vendredi 8h	le vendredi matin	entre le dimanche 8h et le lundi 8h	le lundi matin
Place du Marché aux Venux 5	la Brefatière, le Chaput, le Vermay, Montchoumier Bas, la Salvatière bas, Gorge d'Enfer Bas, le Gantry, Combaroux, le Manon	entre le jeudi 8h et le vendredi 8h	le vendredi matin	entre le jeudi 12h et le vendredi 12h	le vendredi après-midi
La Batelière 6	la Batelière, Goutte Andréa, Combaroux (côté départementale), Esparon	entre le dimanche 12h et le lundi 12h	le lundi après midi	entre le dimanche 12h et le lundi 12h	le lundi après midi
Le Blanc 7	le Blanc, le Grand Chemin, Crêt de Mol	entre le mercredi 8h et le jeudi 8h	le jeudi matin	entre le mercredi 8h et le jeudi 8h	le jeudi matin
Route de Brallioles 8	Route de Brallioles, Maison des terres	entre le dimanche 12h et le lundi 12h	le lundi après midi	entre le dimanche 12h et le lundi 12h	le lundi après midi

Déchets	Années		
	2020	2021	2022
Ordures ménagères	5 757	5762	5364.
Sacs jaunes	764	805	1085
Journaux magazines	420	478	353
Verres	1 224	1248	1312
Déchèteries	9185	9642	8648
Total	17 683.26	17977	16828

